

**COMMUNE DE WUENHEIM**  
68500

Tél. 03 89 76 73 13 - Fax 03 89 76 79 42  
e-mail : MAIRIE.DE.WUENHEIM@wanadoo.fr



## **ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE PLU**

**ARRETE N° 14 DU 23 MARS 2017**

Mettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de WUENHEIM

### **LE MAIRE,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et R 153-8 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R.123-9 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/12/2015 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/12/2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance N°E 17000032/67 en date du 21/02/2017 de Mme la présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant M. Yves GOBILLON, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

Après consultation du commissaire enquêteur,

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de WUENHEIM pour une durée de 30 jours à compter du 19 avril 2017. La date d'ouverture est fixée au mercredi 19 avril 2017 à 9h et la date de clôture au vendredi 19 mai 2017 à 17h.

**Article 2 :**

Monsieur Yves GOBILLON, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement retraité, domicilié à 68000 COLMAR, 112, chemin de la Speck, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

M. Yves GOBILLON siègera à la mairie de Wuenheim où toutes les observations doivent lui être adressées.

**Article 3 :**

Le dossier du projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de WUENHEIM pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 19 avril 2017 au 19 mai 2017 inclus (lundi et mercredi de 8h à 11h45, mardi et jeudi de 13h à 18h et vendredi de 13h à 16h).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la Mairie de Wuenheim – 61, Rue Principale 68500 WUENHEIM.

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie.de.wuenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.wuenheim@wanadoo.fr)

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la commune : <http://wuenheim.free.fr> pendant toute la durée de l'enquête du 19 avril 2017 au 19 mai 2017.

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le même site internet, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/300>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de Wuenheim, lieu de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier (cf. 1<sup>er</sup> alinéa ci-dessus).

**Article 4 :**

L'évaluation environnementale du projet de Plan Local d'Urbanisme et son résumé non technique, compris dans le rapport de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme, sont consultables en mairie dans le cadre de l'enquête publique sur ce Plan (en version papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la commune.

**Article 5 :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de WUENHEIM les :

- Mercredi 19/04/2017 de 9h à 11h45
- Mardi 25/04/2017 de 14h à 18h
- Vendredi 05/05/2017 de 13h à 16h
- Vendredi 19/05/2017 de 13h à 17h

**Article 6 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de WUENHEIM le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un (1) an à la Mairie de WUENHEIM ainsi que sur le site internet de la commune.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par M. le Maire à la Préfecture du Haut-Rhin ainsi qu'à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

**Article 7 :**

Le maître d'ouvrage du projet de Plan Local d'Urbanisme est la commune de Wuenheim.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à M. Roland MARTIN, Maire de Wuenheim, à l'adresse suivante : 61, rue Principale 68500 Wuenheim.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze (15) jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit (8) premiers jours de l'enquête, dans deux (2) journaux diffusés dans le département.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Cet avis sera affiché aux lieux habituels d'information à la population (tableaux d'affichage).

Il sera également publié sur le site internet de la commune.

**Article 8 :**

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

**Article 9 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à WUENHEIM, le 23 mars 2017

Le MAIRE :  
Roland MARTIN

